



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Lettre circulaire
CR/341

Le 7 décembre 2012

Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Application de l'Article 12 du Règlement des radiocommunications:

- 1) Date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques pour la saison A13 (31 mars 2013 - 27 octobre 2013)
- 2) Réunion régionale de coordination, 2013

A l'attention du Directeur général

Madame, Monsieur,

1 Date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques pour la saison A13

1.1 J'ai l'honneur de vous informer que, conformément aux dispositions du numéro 12.31 du Règlement des radiocommunications, le Bureau des radiocommunications a fixé au **20 janvier 2013** la date limite de réception des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décamétriques pour la saison A13.

1.2 Afin de publier le premier Horaire provisoire (A13T1) et de l'expédier aux abonnés deux mois avant la date de son entrée en vigueur (numéro 12.34 du Règlement des radiocommunications), il est instamment demandé aux administrations et aux organisations autorisées d'envoyer leurs horaires provisoires

avant la date limite et, autant que possible, avant le 16 décembre 2012.

1.3 Les besoins doivent être présentés par des administrations ou par des organisations autorisées, par exemple des radiodiffuseurs. Dans ce dernier cas, les administrations qui n'ont pas encore communiqué au Bureau le nom des organisations autorisées devront le faire par écrit, en indiquant leur code à trois lettres pour faciliter leur identification et en précisant la portée des autorisations (voir le numéro 12.1 du Règlement des radiocommunications), faute de quoi, les besoins présentés ne seront pas acceptés par le Bureau.

1.4 Les besoins doivent être présentés **sous forme électronique uniquement** et soumis via l'interface web **WISFAT** (Web Interface for Submission of Frequency Assignments/allotments for Terrestrial Services) (interface web à utiliser pour la soumission des assignments/allotissements de fréquence pour les services de Terre) (<http://www.itu.int/ITU-R/go/wisfat/>) conformément aux Lettres circulaires [CR/297](#) et [CR/308](#).

1.5 Un document présentant le format de fichier à utiliser pour soumettre des besoins de radiodiffusion en ondes décimétriques conformément à l'Article 12 du Règlement des radiocommunications peut être téléchargé à partir de la page web suivante:
<http://www.itu.int/ITU-R/terrestrial/broadcast/hf/index.html> (dans la section Radiodiffusion HF des services de Terre).

1.6 L'**Annexe 1** indique les dates prévues d'envoi, aux utilisateurs abonnés, des CD-ROM contenant les versions actualisées des horaires ainsi que les dates limites de soumission au Bureau des mises à jour en vue de leur incorporation.

1.7 Le Bureau tient à souligner que les besoins doivent être présentés avant la date limite afin de permettre l'établissement d'un horaire provisoire complet et précis et d'une analyse de compatibilité garantissant l'efficacité du processus de coordination.

2 Réunion régionale de coordination

2.1 A la demande des groupes régionaux de coordination, la Circulaire relative aux indices fondamentaux pour la propagation ionosphérique de décembre 2012 indiquera le nombre de taches solaires pour deux saisons complètes, de manière à permettre aux administrations et aux organisations autorisées de planifier les horaires saisonniers sur une plus longue durée.

2.2 Le Bureau a été informé qu'une réunion de coordination conjointe ABU-HFC et HFCC/ASBU se tiendra du 28 janvier au 1er février 2013, en principe à Tunis ou à Hammamet (Tunisie). Les administrations sont encouragées à y participer, ce type de réunion s'étant révélée efficace pour la coordination des horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décimétriques entre tous les utilisateurs des ondes décimétriques. Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser aux groupes régionaux de coordination:

- Union de radiodiffusion des Etats arabes (ASBU): <http://www.asbu.net>
- Union de radiodiffusion «Asie-Pacifique» – Conférence sur les ondes décimétriques (ABU-HFC): <http://www.abu.org.my>
- Conférence sur la coordination dans les ondes décimétriques (HFCC): <http://www.hfcc.org>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma haute considération.

François Rancy
 Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexe: 1

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Comité du Règlement des radiocommunications

Annexe 1**Horaires saisonniers de radiodiffusion en ondes décimétriques sur
CD-ROM – Saison A13 (31 mars 2013 – 27 octobre 2013)****Dates d'édition des CD-ROM et dates limites de soumission**

Horaire	Date d'édition	Date limite de soumission
A13 Horaire provisoire 1 (A13T1)	Fin janvier 2013	20 janvier 2013
A13 Horaire provisoire 2 (A13T2)	Fin février 2013	17 février 2013
A13 Horaire 1 (A13S1)	Fin mars 2013	17 mars 2013
A13 Horaire 2 (A13S2)	Fin mai 2013	19 mai 2013
A13 Horaire 3 (A13S3)	Fin juillet 2013	21 juillet 2013
A13 Horaire final (A13F)	Fin novembre 2013	17 novembre 2013
